



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 mars 2009

Le mardi dix sept mars deux mil neuf, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, MARTIN Martine, RUDELLI Elisabeth, RACINE Régine, Mrs JEANS Philippe, CARPENTIER Eric, MILLE Rémy, DAGORNO Gilles, FOOS Jean-Louis, KUSZ Eric.

Absents excusés : Mmes BURETTE Charline, M. VAUCHEL Eric

Absents : Mme YAPO Yvette, M. PALFINI Laurent

Secrétaire de séance : FOOS Jean-Louis

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF EPICERIE 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Huguette Fercoq, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Rousselet, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 767.18 €

Recettes : 21 435.99 €

Excédent de fonctionnement : 19 668.81 €

Section d'investissement :

Dépenses : 30 981.74 €

Recettes : 11 315.10 €

Déficit d'investissement : 19 666.64 €

Excédent de clôture : 2.17 €

COMPTE DE GESTION EPICERIE 2008

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par M. le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT EPICERIE

Après avoir entendu le compte administratif 2008,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2008,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31.12.08 : 19 668.81 €

Pas de restes à réaliser

Déficit d'investissement à couvrir (001) : - 2.17 €

Besoin de financement en investissement : 19 666.64 €

Soit affectation en réserves R1068 en investissement

Excédent 19 668.81 – 19 666.64 = 2.17 €

Et Excédent de fonctionnement au R 002

FISCALISATION DES ORDURES MENAGERES

M. le Maire présente au conseil municipal une simulation qu'il a demandé en vue de fiscaliser les ordures ménagères.
M. Eric Carpentier présente de son côté une simulation qu'il a réalisé.
Considérant qu'il y a un écart important sur les résultats du Trésorier payeur et de M. Carpentier, M. le Maire propose de revoir le problème lors d'une prochaine réunion.

VOTE DES TAUX

La fiscalisation des ordures ménagères n'ayant pas été décidée, il n'est pas possible de fixer les taux communaux.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

M. le Maire informe que malgré deux demandes formulées, une par écrit et une verbalement, il n'a pas reçu les comptes de l'USA et ceux de l'Amicale des Anciens Pompiers.

AFLC	600
Club des aînés	1200
Florysage	70
USC	800
Commission des fêtes	1 800
Voyage scolaire	2 500
Pupille des pompiers	50
Charline	100
Egmos	100
Amicale des Pompiers	155
Restos du cœur	100
Prévention routière	100
AICLA	200
Team Rallye	300
ACVC	100
Polo Vélo M. Chatelain	150
Acrorythm	250

CHEMINS DE RANDONNEE

M. le Maire donne l'information concernant les chemins de randonnée. Manquant de renseignement, le conseil municipal demande à M. le Maire d'effectuer des recherches.

VOIE PIETONNE

M. le Maire rend compte au conseil municipal des démarches qu'il a effectuées auprès de Mrs Cavelier et Pillon, propriétaires des parcelles, sur lesquelles il serait possible de créer une voie piétonne qui permettrait de rejoindre la RD 6015 à la voie piétonne créée dans le lotissement « Les Charmilles » assurant ainsi une amélioration certaine pour les piétons qui actuellement longent la RD 6015.

Les membres du conseil municipal considèrent que les demandes des deux propriétaires sont irraisonnables.
En conséquence, ils demandent à M. le Maire d'entamer une procédure de « Déclaration d'Utilité Publique » à l'encontre de M. Cavelier. Cette demande est approuvée par 7 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.

ORDINATEURS ECOLE

Mme la Directrice de l'Ecole Jacques Prévert souhaite que l'ensemble des classes puisse être raccordé sur Internet. Considérant que jusqu'à présent les classes étaient équipées d'anciens ordinateurs non raccordables sauf un.

Le conseil municipal décide d'acheter trois ordinateurs et de les raccorder sur Internet.

Pour ce faire, le conseil municipal accepte le devis établi par Carrefour Barentin pour un montant de 1930.70 € TTC.

Il sollicite de la part de M. le Préfet dans le cadre de la DGE et de M. Le Président du Conseil Général des subventions pour permettre de réaliser cet investissement.

PEINTURE FACADE EPICERIE

M. le Maire, à la demande de l'épicier, propose de repeindre la façade de l'épicerie. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable et charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires.

PARTICIPATION CENTRE AERE D'YVETOT

M. le Maire informe qu'une famille a demandé si la commune pourrait participer aux frais occasionnés par la mise en centre aéré à Yvetot durant le mois d'août de leur enfant. Le conseil municipal rejette cette demande.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,